

## Milton Parc, atelier de la décroissance

Yves-Marie Abraham  
HEC Montréal

Ambre Fourrier  
Université du Québec à Montréal

### ABSTRACT

The movement for a “sustainable” or “convivial” degrowth of the economy in our societies has been gaining momentum for almost twenty years. This movement, in addition to criticizing the pursuit of economic growth, espouses three key principles: produce less, share more, and decide together (Abraham, 2019). But how can such a course of action be implemented in practice? One way, according to the “growth objectors,” is to try to organize our subsistence within the framework of the commons. Accomplishing this objective is less a question of inventing a new form of social life than of rediscovering one that, despite having been marginalized, has never ceased to exist. For this purpose, we can draw inspiration from remarkable initiatives like the Milton Parc community in Montreal, which for over thirty years has provided housing for 1,500 people in a way that is entirely consistent with the principles of degrowth.

### RÉSUMÉ

Le mouvement en faveur d'une décroissance « soutenable » ou « solidaire » de l'économie dans nos sociétés prend de l'ampleur depuis bientôt vingt ans. Au-delà de la critique de la course à la croissance économique, ce mouvement formule une triple revendication : produire moins, partager plus et décider ensemble (Abraham, 2019). Mais comment concrètement mettre en œuvre de tels principes? Notamment en tentant d'organiser notre subsistance dans le cadre de « communs », suggèrent les « objecteurs de croissance ». Pour ce faire, il s'agit moins d'inventer que de redécouvrir une forme de vie sociale qui n'a en fait jamais cessé d'exister, même lorsqu'elle a été marginalisée. Et l'on peut s'inspirer d'initiatives remarquables telles que celle de la Communauté Milton Parc à Montréal, qui depuis plus de trente ans maintenant permet à 1 500 personnes de se loger d'une manière tout à fait cohérente avec les principes de la décroissance.

**Keywords / Mots clés :** sustainable degrowth, commons, housing cooperatives, community land trusts / décroissance soutenable, communs, coopératives d'habitation, fiducies foncières communautaires

## INTRODUCTION

« Mais que proposez-vous? » Telle est souvent la première question que l'on pose aux « objecteurs de croissance »<sup>1</sup>. La réponse est assez simple : des manières de vivre ensemble qui soient soutenables sur le plan écologique, justes sur le plan social, réellement démocratiques sur le plan politique. Évidemment, nous en sommes loin. Cependant, tout n'est pas à réinventer. Bien des humains, ici comme ailleurs, parviennent à satisfaire certaines de leurs aspirations essentielles d'une manière conforme à ces principes. C'est le cas de celles et ceux qui ont bâti Milton Parc, la plus grande communauté de coopératives d'habitation au Canada. Avant de tenter de le montrer, nous présenterons d'abord dans les pages qui suivent les grandes lignes de l'idéologie décroissanciste, puis l'historique de la création de cette innovation sociale remarquable en matière de logement qu'est Milton Parc. Nous concluons sur les limites d'une telle expérimentation et sur les conditions qui pourraient permettre de les dépasser.

## QU'EST-CE QUE LA DÉCROISSANCE?

La décroissance a d'abord été un slogan provocateur lancé au début des années 2000 contre l'idée que la croissance économique serait la condition *sine qua non* du bonheur de l'humanité. C'est aujourd'hui un courant de pensée et un mouvement politique fort dynamiques, qui appellent à rompre au plus vite avec cette course illimitée à la production de marchandises, pour au moins trois raisons (Abraham, 2019; Kallis, 2018; Latouche, 2019)<sup>2</sup>.

### Une course jugée destructrice, injuste et aliénante

La première de ces raisons est la plus évidente : la course à la croissance est insoutenable du point de vue écologique. Comment en effet prétendre croître à l'infini dans un monde fini? Certes l'univers est immense, mais notre espèce n'a pas d'autre endroit pour vivre que la Terre, au moins pour le moment. Dès lors, et sauf à nier les lois de la physique ou à entretenir une croyance aveugle dans les progrès de la technique, il n'est pas raisonnable de vouloir produire toujours plus de marchandises. En tout cas, toutes les études scientifiques dont nous disposons à l'heure actuelle concernant les impacts écologiques de la hausse du PIB montrent que nous n'avons jamais été capables de générer une « croissance verte » ou « soutenable » (Parrique et al., 2019; Hickel & Kallis, 2020)<sup>3</sup>. En poursuivant dans cette direction, et compte tenu du fait que cette course à la production de marchandises bute déjà sur certaines limites biophysiques planétaires (Boutaud & Gondran, 2020), nous risquons de subir les conséquences très désagréables d'une décroissance involontaire, par épuisement de ressources cruciales et/ou par excès de déchets en tous genres. À la limite, c'est l'espèce humaine qui pourrait s'en trouver menacée.

Cela dit, même si la croissance pouvait encore durer, serait-elle souhaitable? Rien n'est moins sûr, aux yeux des objecteurs de croissance. Force est de constater qu'au cours des dernières décennies la croissance économique s'est accompagnée, partout sur la planète, d'un creusement des inégalités socioéconomiques, alors même que le PIB mondial a très fortement cru depuis les années 1950. Outre les travaux décisifs de Thomas Piketty sur la question (Piketty, 2013), on peut citer également à l'appui de ce constat un récent rapport du Programme des Nations unies pour le développement, qui se concluait en ces termes : « Le monde est plus inégalitaire aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été depuis la Seconde Guerre mondiale » (PNUD, 2013). À cette injustice intragénéra-

tionnelle s'ajoute une injustice intergénérationnelle, puisque les humains du futur vont devoir subir les conséquences des dégradations profondes et durables que nous infligeons à notre habitat terrestre. Enfin, notre productivisme a aussi des effets désastreux sur les conditions d'existence des autres êtres vivants, notamment les animaux. Outre la faune sauvage dont nos activités économiques réduisent sans cesse les possibilités de vivre, l'élevage industriel impose des souffrances effroyables à des millions d'animaux domestiques chaque année. La quête de croissance est donc en plus synonyme d'injustice inter-espèces.

Par ailleurs, quiconque n'est pas « productif », c'est-à-dire ne contribue pas au PIB, doit se contenter d'une position marginale et dominée dans nos sociétés (Friot, 2012). C'est le cas des enfants, des retraités, des femmes au foyer et bien sûr des chômeurs. Pour éviter cette marginalité, il faut avoir « une job », quitte à ce que celle-ci n'ait aucun intérêt, excepté celui de récolter de l'argent; quitte à s'y épuiser au point de sombrer dans la dépression ou l'épuisement professionnel, comme c'est si souvent le cas aujourd'hui. La discipline que nous impose à toutes et à tous la course à la croissance dans laquelle nos sociétés sont engagées a donc quelque chose de profondément aliénant; elle nous rend étrangers à nous-mêmes (Jappe, 2003; Marion, 2015). Robert Kennedy l'avait dit avec force quelques mois avant son assassinat, en 1968 :

Le produit national brut ne tient pas compte de la santé de nos enfants, de la qualité de leur éducation et du bonheur de leur jeu. Il ne considère pas la beauté de notre poésie ou la solidité de nos mariages, l'intelligence de nos discussions publiques ou l'intégrité de nos magistrats. Il ne mesure ni notre esprit, ni notre courage, ni notre sagesse, ni notre connaissance, ni notre compassion, ni notre dévotion à notre pays. En clair, il mesure tout sauf ce qui rend la vie vraiment digne d'être vécue.

S'ajoute à cela le fait que l'énorme croissance économique des deux derniers siècles n'a été possible qu'au prix d'une prolifération des machines dans nos vies, aussi bien professionnelles que personnelles, et que s'est constitué ainsi peu à peu un vaste « système technicien » (Ellul, 2012) dont le bon fonctionnement s'avère si contraignant que nous tendons à devenir les « outils de nos outils », comme le craignait déjà Thoreau il y a 150 ans, ou de simples rouages d'une « mégamachine » sur laquelle nous n'avons plus aucun contrôle (Anders, 2002; Marion, 2015).

### **Produire moins, partager plus, décider ensemble**

Par respect pour la vie, par souci de justice et par amour pour la liberté, il faut donc faire « objection de croissance ». Il faut refuser cette course à la production de marchandises, ce qui ne peut s'accomplir que collectivement. Tel est l'essentiel du mot d'ordre que font passer les promoteurs de la décroissance depuis presque vingt ans à présent. Évidemment, il ne s'agit pas de s'engager dans une décroissance infinie, qui n'aurait pas plus de sens que l'objectif opposé. Le moment de la décroissance est conçu comme un moment de transition vers des sociétés humaines plus soutenables sur le plan écologique, plus égalitaires et plus émancipatrices. À défaut d'un plan prédéfini, trois grands principes se retrouvent généralement au fondement des projets décroissancistes : produire moins, partager plus, décider ensemble (Abraham, 2019).

Pour arrêter le désastre écologique en cours, il ne s'agit pas seulement de produire mieux, comme le proposent les partisans d'un développement durable ou d'un Green New Deal. Les stratégies

mises en œuvre dans cette perspective butent sur des limites biophysiques, économiques et politiques. Si nous voulons vraiment mettre un terme à la destruction de la Nature, si nous voulons respecter les limites écologiques planétaires, il va falloir *produire moins*, et fixer des limites à ce que nous produisons. Telle est la première des propositions formulées habituellement par les objecteurs de croissance (Parrique, 2020 ; Hickel & Kallis, 2020).

Fixer des limites à la production, donc à la consommation, dans un monde profondément inégalitaire, au sein duquel une grande partie de l'humanité n'a pas de quoi vivre décemment, est indéfendable moralement et suicidaire politiquement. Cette humanité déjà malmenée par les effets de la course à la croissance finira bien par se rebeller, comme l'a montré par exemple la « révolte des Gilets Jaunes » en France. Il faut donc, dans le même mouvement, *partager plus* nos moyens d'existence, au nom de l'idéal d'égalité sur lequel se fonde en principe notre civilisation. Cela passe entre autres par une remise en question de la propriété lucrative ou des échanges inégaux entre le Nord et le Sud (Tanuro, 2010; Hickel, 2017).

Pour fixer des limites à ce qui est produit et partager nos moyens de vivre, il faut en décider ensemble, au regard de l'idéal de liberté qui est le nôtre. Deux conceptions de la liberté s'opposent ici : d'une part, la liberté libérale, celle qui consiste à « faire ce qui me plaît »; d'autre part, la liberté de choisir les normes et les lois auxquelles nous allons nous soumettre (Berlan, 2021). C'est la seconde liberté qu'il s'agit de défendre et de reconquérir, en imposant des limites à la première. Cela suppose non seulement de démocratiser radicalement nos institutions politiques, soulignent les objecteurs de croissance, mais aussi de se « débrancher » des macrosystèmes économiques et techniques dont nous dépendons pour vivre et qui nous imposent leurs logiques propres, celles de la rentabilité et de l'efficacité (Anders, 2002; Ellul, 2012; Gras, 1997).

Mettre en œuvre ces trois principes impliquerait forcément une *relocalisation* de l'essentiel des activités qui nous permettent de vivre, tout en permettant aux humains qui le souhaitent et aux idées de circuler plus librement qu'aujourd'hui. Autant que faire se peut, ces activités devraient prendre appui sur des *basses technologies*, c'est-à-dire des techniques moins puissantes que celles qui sont majoritairement utilisées actuellement, mais soutenables sur le plan écologique, accessibles au plus grand nombre et contrôlables par leurs utilisateurs (Bihoux, 2014). Sur le plan institutionnel, ces activités s'accompliraient essentiellement au sein de *communs*, plutôt que dans des entreprises privées fondées sur le salariat (Akbulut, 2017; Dardot & Laval, 2014; Mies, 2014; Ostrom, 2010).

Nous définissons le *commun* comme une forme de vie sociale reposant sur l'autoproduction, la communalisation, la démocratisation et la coopération :

1. Il s'agit d'un collectif humain s'efforçant de satisfaire par lui-même et pour lui-même une ou plusieurs aspirations (refus de la marchandise);
2. Ce collectif est responsable des moyens nécessaires aux activités mises en œuvre pour satisfaire son ou ses aspirations, sans en être pleinement propriétaire (refus de la propriété privée et de la propriété publique);
3. Les décisions concernant les activités de ce collectif sont partagées de manière rigoureusement démocratique (refus de la décision hiérarchique);

4. Les rapports privilégiés au sein de ce collectif sont des rapports de réciprocité et d'entraide (refus de la compétition et des rapports d'exploitation tels que le salariat). (Abraham, 2019).

Enfin, ce sont des *municipalités démocratiques* qui, via l'assemblée des citoyens et citoyennes du village ou du quartier, constitueraient l'instance politique fondamentale de ces sociétés post-croissance qu'il s'agit de faire advenir. Ces municipalités, pour régler les questions concernant plusieurs d'entre elles, travailleraient de concert au sein d'assemblées fédérales, en prenant appui sur des délégués révocables, conformément aux principes du municipalisme libertaire formulés par Murray Bookchin (Bookchin, 2003; Durand-Folco, 2017).

Voilà pour les grandes lignes du projet décroissant. Comment le lancer? Dans le prolongement de ce que les marxistes ont appelé le « socialisme utopique », les objecteurs de croissance ne visent pas à prendre le pouvoir politique dans nos sociétés pour les transformer « par le haut ». Ils parlent d'abord sur la combinaison de trois types d'action :

1. Commencer à bâtir des alternatives concrètes respectant les principes du commun;
2. Militer contre la poursuite de la croissance économique;
3. Imaginer les bases d'un mode post-croissance à la fois réalisable et désirable. (Lepesant, 2013)

Autrement dit, c'est une stratégie de type « interstitiel » qui est privilégiée, pour reprendre les termes d'Erik Olin Wright : plutôt que de tenter d'affronter l'ordre en place (« rupture ») ou de passer des compromis avec celui-ci (« symbiose »), il s'agit d'essayer de faire proliférer dans ses marges d'autres manières de vivre ensemble, pour « non seulement changer la vie des gens, mais constituer potentiellement un élément fondamental permettant d'étendre une visée transformatrice à l'ensemble de la société » (Wright, 2017, p. 488). Toutefois, il reste entendu que, pour aboutir à la transformation sociale voulue, cette démarche devra très probablement être combinée, selon les circonstances, avec des stratégies « symbiotiques » et des stratégies « de rupture » (Baschet, 2018; Wright, 2017).

Pas question donc d'attendre le « Grand Soir » de la révolution pour commencer à bâtir des sociétés post-croissance. Pas question non plus de tout réinventer. À bien des égards, on peut considérer que les communs constituent, à l'échelle de l'histoire de l'humanité, la forme de vie sociale la plus pratiquée par les membres de notre espèce. En outre, il existe d'ores et déjà de nombreuses initiatives concrètes qui, sans se réclamer explicitement d'une stratégie de « décroissance soutenable », incarnent fort bien ce communalisme préconisé généralement par les objecteurs de croissance. C'est le cas par exemple de la Communauté Milton Parc à Montréal, ainsi que nous voudrions le mettre en évidence à présent.

### **MILTON PARC, UN PROJET DÉCROISSANCISTE?**

Étonnamment, la Communauté Milton Parc (CMP) reste assez mal connue, non seulement au Québec, mais même à Montréal, où elle se situe. Pour quiconque s'intéresse à des manières de vivre débarrassées du règne de la marchandise, il s'agit pourtant d'une institution particulièrement remarquable, tant par son histoire que par ses principes de fonctionnement et son ampleur. Sous

plusieurs aspects, ce syndicat de propriété regroupant des coopératives d'habitation et des organismes communautaires dans un quartier central de la métropole québécoise constitue une forme de commun plutôt réussie en matière de logement<sup>4</sup>.

### **Un succès improbable**

Rappelons d'abord les faits. Au cours de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le quartier Milton Parc, situé entre les rues Hutchison et Sainte-Famille sur l'axe est-ouest, et entre l'avenue des Pins et la rue Milton sur l'axe nord-sud, est peu à peu délaissé par les familles bourgeoises qui y résidaient jusque-là. À partir du milieu des années 1960, un groupe de promoteurs immobiliers amis rachète discrètement les vieilles bâtisses de cette zone résidentielle jouxtant l'Université McGill. En 1968, pour un total de 18 millions de dollars, ce groupe informel détient pratiquement tous les immeubles du quartier et devient officiellement Concordia Estates Ltd. Son intention est de raser ces maisons patrimoniales et de construire à leur place quinze grandes tours de bureaux et d'espaces commerciaux. Le maire de l'époque, Jean Drapeau, soutient ce vaste projet de béton, qui correspond à sa vision de la modernisation de Montréal.

Menacés d'expulsion, les résidents s'organisent pour tenter de préserver leur lieu de vie, notamment avec l'aide de travailleurs sociaux qui ont mis au jour le stratagème des promoteurs. C'est dans cette perspective qu'est créé tout d'abord le Comité des citoyen(ne)s de Milton Parc. Dorénavant, la lutte contre le projet immobilier de Concordia Estates Ltd va rassembler de plus en plus d'habitants du quartier autour de deux objectifs : préserver le patrimoine immobilier et maintenir des loyers abordables. Le mouvement citoyen impulse en outre la mise en place de coopératives d'achats, d'activités communautaires, de services de soins pour les habitants, ainsi que la création d'un partenariat avec les étudiants en architecture de l'Université McGill pour proposer un nouveau projet d'aménagement urbain plus convivial. Malgré cela, les démolitions débutent, et avec elles les premières expulsions ...

Mais en 1973, premier coup de chance : le choc pétrolier entraîne une forte inflation qui diminue la rentabilité du projet. Les travaux sont interrompus. La lutte citoyenne semble en outre avoir découragé l'un des bailleurs de fonds, la Fondation Ford. Deuxième circonstance fortuite : en 1976, l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, vue d'un mauvais œil par les financiers, convainc les promoteurs de revendre leur domaine. C'est la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)<sup>5</sup>, sur la base d'une étude effectuée par Héritage Montréal<sup>6</sup>, qui rachète les bâtiments en vue de créer une coopérative d'habitation. La Société d'amélioration Milton Parc (SAMP) est alors créée pour superviser les travaux de rénovation financés par la SCHL. Cependant, ces travaux, s'ils permettent de conserver le patrimoine intact, ne garantissent pas des loyers abordables : ces derniers restent alignés sur le marché.

Le mouvement citoyen, de mieux en mieux organisé, décide donc de poursuivre sa lutte afin d'obtenir un gel des loyers. La SCHL, pressée par le gouvernement fédéral, lui donne rapidement gain de cause. L'objectif semble être d'atténuer les tensions sociales au Québec, alors exacerbées par la tenue du référendum sur l'indépendance de 1980. Les loyers sont gelés avec la garantie que les résidents ne seront pas expulsés en cas d'augmentation, même modeste. L'idée est que les habitants se constituent en coopératives d'habitation, pour ensuite racheter à la SCHL leurs loge-

ments. Au total, quinze coopératives sont ainsi créées à partir du début des années 1980, de même que six organismes sans but lucratif (OSBL), destinés à prendre en charge des projets immobiliers particuliers à finalité sociale (par exemple, maison de chambres pour personnes seules).

Le processus de rachat à la SCHL s'étend de 1979 à 1987. 600 logements répartis en 135 immeubles sont concernés. Le coût total de la réappropriation de Milton Parc par sa communauté s'élève à 30,7 M\$. La SCHL, la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec participent à hauteur de 6 M\$ en subventions de capital. Le reste est financé à l'aide d'un prêt hypothécaire contracté sur 35 ans par les organismes membres de la toute nouvelle Communauté Milton Parc (CMP), un syndicat de propriété dont l'originalité est d'être constitué uniquement de personnes morales, en l'occurrence les coops et les OSBL créés par les habitants du quartier.

La SCHL garantit et subventionne ces prêts de façon à maintenir le taux d'intérêt à 2%, sous réserve de certaines conditions, telles que le maintien des immeubles en bon état et le respect des normes en vigueur en matière de santé et sécurité. Pour ce faire, les propriétaires sont tenus d'alimenter annuellement un fond de remplacement. De plus, un minimum de 15% des logements doivent être attribués à des bénéficiaires de l'Aide au contrôle des revenus (AACR)<sup>7</sup>, en échange d'une subvention sociale versée par la SCHL qui permet aux personnes éligibles de payer un loyer dont le montant n'excède pas 25% de leurs revenus mensuels. Enfin, la CMP doit rendre des comptes à la SCHL sur son fonctionnement interne.

Aujourd'hui, plus de cinquante ans après le début de cette aventure, la Communauté Milton Parc loge plus de 1 500 personnes dans 616 logements. Elle regroupe 146 immeubles résidentiels et deux immeubles commerciaux. Les copropriétaires actuels sont rassemblés dans seize coopératives d'habitation, six sociétés d'habitation, deux organismes à vocation communautaire et deux autres organismes à vocation commerciale.

## LA DÉCROISSANCE EN ACTES

En s'engageant contre le projet de construction de hautes tours afin de préserver son quartier et son patrimoine, le Comité des citoyen(ne)s de Milton Parc a contesté le paradigme productiviste dominant, destructeur pour l'environnement, et la marchandisation de nos conditions d'existence. Il s'est inscrit ainsi, sans le savoir et avant l'heure, dans la perspective de la décroissance.

En ce qui concerne la « démarchandisation » du patrimoine immobilier, la CMP l'a obtenue tout simplement en n'accordant des baux qu'aux occupants réels des logements, les habitants-bénéficiaires. Libres d'utiliser leurs appartements comme ils le souhaitent, ceux-ci ne peuvent cependant ni les vendre ni les louer dans le but de réaliser un profit. Il s'agit donc d'une forme de propriété restreinte, réduite pour l'essentiel à un droit d'usage (*l'usus*), alors que la propriété privée inclut également le droit de tirer profit de son bien (*le fructus*) et le droit de le vendre, de le donner ou de le détruire (*l'abusus*).

La structure juridique sur laquelle s'appuie l'organisation est tout à fait originale, puisqu'elle a fait l'objet d'un projet de loi privé adopté par l'Assemblée nationale du Québec le 12 juin 1987. Cette structure se rapproche en fait de la fiducie foncière communautaire (FFC)<sup>8</sup>. Il s'agit d'un instrument qui permet d'affecter un logement ou un terrain à un usage précis (protection contre la dégradation,

habitation à loyer modique, etc.), et ce, pour une durée qui peut être indéterminée. Les immeubles placés sous ce régime ne sont plus la propriété de qui que ce soit et ne peuvent donc être revendus sur le marché ou simplement détruits. L'organisme qui les gère est là pour s'en assurer. Bien que Milton Parc n'ait pas utilisé ce véhicule (il n'a été inclus dans le Code civil qu'en 1994), ses règles d'attribution des logements s'en rapprochent grandement. En ce sens, la CMP a fait œuvre pionnière!

Par ailleurs, le projet Milton Parc correspond bien à la vieille maxime socialiste que nombre de décroissants reprennent à leur compte aujourd'hui : « À chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins. » Les logements sont attribués en fonction des revenus de leurs occupants. Ces derniers sont classés en trois catégories : A, B et C. Les plus modestes sont bénéficiaires de l'AACR, les plus nantis appartiennent à ce qu'il est convenu d'appeler la classe moyenne. Au sein de chaque coopérative, la répartition suivante doit être respectée : « Pour chaque tranche de 5 unités, il faut qu'au moins deux (2) unités soient allouées aux personnes de Catégorie A; que pas plus de deux (2) unités soient allouées aux personnes de Catégorie B; que pas plus d'une (1) unité soit allouée aux personnes de Catégorie C<sup>9</sup>. »

Au bail est inscrit le prix du marché avec une note spécifiant le prix membre, qui peut parfois être inférieur de moitié. Ces loyers varient selon les organismes; ils dépendent notamment des décisions en matière de rénovation, décisions qui font l'objet d'un vote démocratique. En outre, les OBNL offrent deux maisons de chambres et deux studios destinés aux personnes itinérantes ou en situation de grande précarité. Ce mode de fonctionnement contribue à assurer un minimum de mixité sociale dans Milton Parc et à réduire l'embourgeoisement du quartier.

Ajoutons que la déclaration de copropriété du syndicat Milton Parc fait office de « constitution »; elle cimenter les principes fondateurs de la communauté et garantit leur pérennité. Ainsi, un organisme membre ne peut pas décider de vendre une partie de ce qu'il possède au prix du marché. Il ne peut le faire qu'à un prix fixe : soit équivalent à « l'ensemble du coût des loyers sur une année », soit correspondant à la valeur de la moitié de l'hypothèque « restante ». Les autres membres de la CMP ont la priorité sur l'achat de ces immeubles.

Protégés, au moins en ce qui concerne leur logement, des fluctuations de prix, donc de la « tyrannie de la valeur », et organisés en coopératives, les habitants de Milton Parc jouissent en somme d'une autonomie enviable en matière d'habitation. La structure organisationnelle du projet leur permet de participer à toutes les décisions concernant non seulement leur logement mais aussi l'ensemble du quartier. Chaque organisme est représenté par un délégué élu au syndicat de copropriété de Milton Parc. Les espaces communs ne peuvent être modifiés sans un accord collectif des membres du syndicat.

Tout ceci a certainement favorisé « l'écologisation » du quartier. Sur la base d'un fort engagement communautaire, la CMP a notamment aménagé des toits verts, installé des panneaux solaires et milité pour la préservation du parc Oxygène, qui fut finalement détruit en 2014. Enfin, elle s'investit au-delà de la communauté puisqu'elle est à l'origine du Centre d'écologie urbaine de Montréal, dont la mission est de « développer et proposer des pratiques et des politiques urbaines pour contribuer à créer des villes écologiques, démocratiques et en santé », ce qui rejoint là encore la perspective de la décroissance.

Produire moins, partager plus, décider ensemble : tel est, on l'a dit, l'essentiel du projet décroissanciste. À l'évidence, la CMP s'inscrit pleinement dans cette perspective, puisqu'elle a contribué à la préservation d'un patrimoine immobilier existant, contre un projet de construction de grande ampleur, tout en imposant un partage plutôt équitable de plus de 600 logements dans un quartier central de Montréal et en permettant aux habitants de ces logements de reconquérir au moins une certaine autonomie vis-à-vis de la logique marchande.

En outre, la CMP présente l'essentiel des caractéristiques de ce qu'est un commun, puisqu'il s'agit d'un collectif qui a démarchandisé son habitat (autoproduction) sans en être pleinement propriétaire (communalisation), fonctionnant de manière démocratique (démocratisation) et sur la base de rapports d'entraide entre membres (coopération).

#### *Un modèle à étendre*

Tout à fait exemplaire en ce qui concerne une approche décroissanciste de l'habitat en milieu urbain, le projet Milton Parc ne peut toutefois être envisagé comme un modèle répliquable tel quel dans un autre contexte. Il convient de garder à l'esprit tout d'abord qu'il est le fruit de contingences historiques très particulières (crise pétrolière, arrivée du PQ au pouvoir), dont les héros de cette histoire ont su tirer parti avec intelligence.

Par ailleurs, la création de la CMP n'aurait pu aboutir sans les liens de solidarité qui se sont tissés au sein de ce quartier au cours des années 1960, en partie semble-t-il grâce à l'action de travailleurs sociaux et d'organismes communautaires remarquablement impliqués. L'émergence d'un commun n'a généralement rien de miraculeux. En bien des occurrences, l'existence préalable d'une riche vie collective et militante semble être l'une de ses conditions de possibilité, comme on peut le constater aussi par exemple dans le cas d'un autre commun montréalais important, le Bâtiment 7 à Pointe-Saint-Charles.

Il ne s'agit pas non plus, évidemment, d'un modèle parfait. Sa structure juridique complexe ralentit la prise de décision. L'autonomie des différentes coopératives crée parfois de la disparité au niveau des loyers, et donc de possibles inégalités. Et puis, les copropriétaires ne partagent évidemment pas toujours les mêmes intérêts, opinions et visions concernant le projet dans son ensemble. L'un des fondateurs de la CMP, Dimitri Roussopoulos, précise d'ailleurs : « Je ne veux pas décrire cette expérience comme étant utopique, parce qu'à l'intérieur, il y a des colères, des désaccords, des démissions, des déceptions; il y a tous les problèmes de la société en général » (Messier, 2008). Cela dit, Roussopoulos ajoute également : « Cela pourrait fonctionner encore mieux, si ce n'était pas aussi exceptionnel pour notre société » (Messier, 2008). Autrement dit, le projet souffre de sa marginalité. En outre, ses membres n'échappent au « règne de la marchandise » qu'en ce qui concerne leur logement. Pour le reste, leurs vies demeurent soumises aux contraintes de la « cage d'acier » du capitalisme.

Il faudrait donc pousser plus loin l'aventure, par exemple en s'inspirant de la Coopérative intégrale catalane (CIC) située en plein cœur de Barcelone<sup>10</sup>. Créé en 2010, le projet tente d'étendre le modèle coopératif à toutes les sphères de la vie quotidienne : habitat, éducation, alimentation, transport, santé, etc. Les services offerts sont autogérés par les 2 500 membres et le réseau a même créé sa propre monnaie, l'« éco ». La raison d'être de cette association de communs à l'échelle régionale : « Prouver que nous pouvons vivre sans le capitalisme » (Daniel, 2015).

Telle est bien la direction à prendre dans une perspective de décroissance. Pour qu'une initiative concrète comme celle de Milton Parc donne le meilleur d'elle-même, elle devrait être associée directement avec d'autres communs, comme il en existe déjà beaucoup à Montréal : jardins collectifs; cuisines collectives; ateliers collectifs; bibliothèques d'outils; épiceries, cafés et bars constitués en coopératives de solidarité; université populaire; cliniques de santé autogérée, etc. Et il conviendrait bien sûr que la même dynamique s'instaure dans le reste de la ville.

Tout cela suppose un travail militant, que ce soit au sein de mouvements sociaux ou de partis politiques, en faveur du développement de ces réseaux de communs, et contre la marchandisation de nos moyens d'existence, mais aussi contre leur étatisation. L'un des enjeux majeurs de cette action politique serait d'obtenir le soutien des autorités politiques en place, quitte à intégrer les instances décisionnelles existantes et à œuvrer à leur démocratisation. Quant au contenu de ce soutien, il pourrait être direct, comme lors de l'adoption de la « constitution » de Milton Parc par l'Assemblée nationale québécoise, ou indirect, en prenant la forme par exemple de la mise en place d'un revenu inconditionnel d'existence ou d'une réduction du temps de travail, deux politiques publiques permettant à leurs bénéficiaires de reconquérir du temps, donc du pouvoir d'agir.

Il resterait à rencontrer les circonstances propices à une telle communalisation de nos manières de vivre. La constitution d'un commun comme Milton Parc est généralement le fruit d'une lutte, en particulier contre « l'entreprisisme du monde » (Solé, 2009), et cette lutte souvent n'aboutit qu'à la faveur d'événements plus ou moins inattendus, dont réussissent à tirer parti ceux et celles qui la mènent. De tels événements ne vont sans doute pas manquer dans les années qui viennent, tant la dynamique capitaliste s'avère chaque jour plus destructrice sur le plan écologique et plus injuste sur le plan social. Les crises à venir, bien qu'on ne veuille pas les souhaiter, seront autant de brèches dans lesquelles pourraient tenter de s'engouffrer les partisans d'une décroissance soutenable et de cette révolution communaliste amorcée par les résidents de Milton Parc il y a maintenant cinquante ans.

## CONCLUSION

Il est fréquemment reproché à l'idéologie de la décroissance soutenable de ne proposer qu'une critique—qui de plus est trop radicale—de notre modèle de société. En réalité, les objecteurs de croissance mettent de l'avant un programme à la fois simple et cohérent : pour arrêter le désastre écologique en cours et le creusement des inégalités entre les humains, il faut avant tout produire moins que nous ne le faisons actuellement, partager davantage nos moyens d'existence, et décider de tout cela ensemble, autant que faire se peut. Un tel programme ne pourra évidemment s'accomplir sans que ses promoteurs mènent des luttes diverses et variées. Toutefois, sa mise en œuvre ne requiert pas forcément de passer d'abord par le « Grand Soir ». La décroissance est déjà en marche dans la réalisation d'un projet comme celui de Milton Parc et dans les tentatives communalistes du même genre. Il reste à soutenir la floraison de ces initiatives nombreuses, à la fois en y participant, en s'engageant en leur faveur dans le débat politique et en approfondissant la critique des « sociétés de croissance ». Telle est pour l'essentiel la stratégie privilégiée par les objecteurs de croissance, et que l'aventure de Milton Parc illustre assez justement dans l'ensemble. L'avenir dira si cette stratégie permettra ou non de faire émerger des sociétés « post-croissance ».

## NOTES

1. À l'origine, la décroissance est avant tout un refus de la course à la croissance économique. Elle ne désigne aucun modèle de société clé en main, ni aucun programme politique unifié. Il s'agit de laisser le champ libre à la conception d'une pluralité de sociétés post-croissance. C'est ce qu'ont voulu souligner les partisans de cette idée en choisissant de s'auto-désigner par l'expression « objecteurs de croissance ».
2. La présentation de la décroissance qui suit s'appuie sur la synthèse publiée par l'un d'entre nous en 2019 (Abraham, 2019). Cette synthèse a été élaborée dans le cadre d'un séminaire de deuxième cycle offert à HEC Montréal depuis l'automne 2013 sous le titre « La décroissance soutenable : théorie et pratiques ». Elle est elle-même le fruit d'un travail de réflexion amorcé en 2007 au sein du Mouvement québécois pour une décroissance conviviale (MQDC), sous l'influence notable du philosophe Louis Marion (Marion, 2015). Par rapport aux différentes approches de la décroissance qui ont émergé ces dernières années en Occident, et en particulier par rapport à celle qui s'est imposée à Barcelone, principal foyer de la recherche universitaire sur la décroissance actuellement, la perspective « mont-réalaise » dénonce la course à la croissance non seulement à cause de ses effets destructeurs sur le plan écologique et injustes sur le plan social, mais aussi du fait de son caractère profondément aliénant. Cette critique s'inspire entre autres d'un courant néomarxiste contemporain portant le nom de « critique de la valeur » ou « critique de la valeur-dissociation » (Robert Kurz, Anselm Jappe, Roswitha Scholz...), ainsi que d'une série de travaux développant une critique radicale des technosciences et de la civilisation industrielle (Jacques Ellul, Bernard Charbonneau, Ivan Illich, Lewis Mumford, Gunther Anders, Jorge Semprun...).
3. Plusieurs méta-analyses ont été publiées au cours des dernières années sur la question du « découplage ». Ce terme désigne la possibilité de générer une croissance économique qui ne se traduirait plus par une dégradation de la situation sur le plan écologique. Autrement dit, il s'agit de savoir si nous sommes ou pas en mesure de générer une « croissance verte ». Dans leur très grande majorité, ces méta-analyses concluent que nous n'avons jamais observé de « croissance verte » et que la probabilité que nous puissions l'observer à l'avenir est proche de zéro. Le travail le plus clair sur cette question reste celui de Parrique et ses collègues économistes (Parrique et al., 2019).
4. Pour établir cet historique et la description qui suit nous avons réalisé deux entretiens semi-directifs approfondis (90 minutes chacun) avec la direction de la CMP, l'un en 2017, l'autre en 2021. L'un d'entre nous a pu par ailleurs consulter les archives de la CMP, dans les bureaux de cet organisme, pendant une demi-journée, en plus de prendre appui sur une étude interne portant sur l'histoire de la CMP (Kowaluk & Piché-Burton, 2012). Enfin, nous avons eu de multiples conversations informelles avec des membres de la CMP au cours des dernières années, dans le cadre de différents ateliers de travail et d'événements militants.
5. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est un organisme fédéral responsable de l'habitation au Canada. Elle collabore avec les organismes communautaires, le secteur privé et tous les paliers du gouvernement afin de trouver des solutions novatrices aux problèmes en matière d'habitation.
6. Héritage Montréal est un organisme né en 1976 qui vise à protéger le patrimoine historique de Montréal. Il participa à la conception du projet Milton Parc.
7. L'AACR est « une subvention fédérale versée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement sous forme d'enveloppe à la coopérative qui doit répartir la somme reçue parmi ceux de ses membres qui consacrent une fraction trop importante de leur revenu au coût du loyer » [<http://fechimm.coop/fr/programmes-subventions>].
8. Sur les fiducies foncières communautaires, voir en particulier le chapitre 4 de Davis, 2014. La Communauté Milton Parc a en fait utilisé le cadre juridique de copropriété classique en le détournant quelque peu puisque les copropriétaires ne sont pas des membres individuels mais des coopératives.
9. La catégorie A correspond aux personnes sur l'aide sociale, la catégorie B aux personnes à revenu modeste et la catégorie C aux personnes ayant un revenu inférieur au revenu moyen défini par Statistique Canada (Syndicat de la copropriété Communauté Milton Parc, 2015).
10. Sur la CIC, voir Dafermos, 2017.

## RÉFÉRENCES

- Abraham, Yves-Marie. (2019). *Guérir du mal de l'infini. Produire moins, partager plus, décider ensemble*. Montréal, QC : Écosociété.
- Akbulut, Bengi. (2017). Commons. Dans Spash, C.L. (dir.), *The Routledge handbook of ecological economics: Nature and society* (395–403). Abingdon, UK : Routledge.
- Anders, Günther. (2002). L'obsolescence de l'Homme. *Sur l'âme à l'époque de la deuxième révolution industrielle*. Paris, FR : Éditions de l'encyclopédie des nuisances.
- Baschet, Jérôme. (2018). Quels espaces libérés pour sortir du capitalisme? À propos d'*Utopies réelles* d'Erik Olin Wright. *Écorev*, 46, 87–102.
- Berlan, Aurélien. (2021). *Terre et liberté. La quête d'autonomie contre le fantasme de délivrance*. Paris, FR : Éditions de la lenteur.
- Bihoux, Philippe. (2014). *L'Âge des low-tech : vers une civilisation techniquement soutenable*. Paris, FR : Seuil.
- Bookchin, Murray. (2003). *Pour un municipalisme libertaire*. Lyon : Atelier de création libertaire.
- Boutaud, Aurélien, & Gondran, Natacha. (2020). *Les limites planétaires*. Paris, FR : La Découverte (Repères).
- Dafermos, Georges. (2017). *The Catalan Integral Cooperative: An organizational study of a postcapitalist cooperative*. Amsterdam : P2P Foundation. Helsinki : Robin Hood Coop.
- Dardot, Pierre, & Laval, Christian. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris, FR : Éditions La Découverte.
- Daniel, Emmanuel. (2015). *Ni capitalisme, ni État : la Coopérative intégrale s'épanouit à Barcelone*. Reporterre. URL : <https://reporterre.net/Ni-capitalisme-ni-Etat-la-Cooperative-integrale-s-epanouit-a-Barcelone> [3 juillet 2022].
- Davis, John Emmeus. (2014). *Manuel d'antispéculation immobilière. Une introduction aux fiducies foncières communautaires*, trad. Michel Durand. Montréal : Écosociété.
- Durand-Folco, Jonathan. (2017). *À nous la ville! Traité de municipalisme*. Montréal : Écosociété.
- Ellul, Jacques. (2012). *Le système technicien*. Paris, FR : Cherche midi.
- Friot, Bernard. (2012). *L'enjeu du salaire*. Paris, FR : La dispute.
- Gras, Alain. (1997). *Les macro-systèmes techniques*. Paris, FR : PUF (Que sais-je?).
- Hickel, Jason. (2017). *The Divide: A brief guide to global inequality and its solutions*. London, UK: Random House.
- Hickel, Jason, & Kallis, Giorgos. (2020). Is green growth possible? *New Political Economy*, 25(4), 469–486.
- Jappe, Anselm. (2003). *Les aventures de la marchandise : pour une nouvelle critique de la valeur*. Paris, FR : Éditions Denoël.
- Kallis, Giorgos. (2018). *Degrowth (The Economy: Key Ideas)*. Newcastle upon Tyne, UK : Agenda Publishing.
- Kowaluk, Lucia, & Piché-Burton, Carole. (2012). *Sauvegarde et reconstruction d'un quartier de Montréal : communauté Milton-Parc, l'histoire d'hier et le fonctionnement d'aujourd'hui*. Montréal : Communauté Milton-Parc. URL : <http://www.miltonparc.org/wp-content/uploads/2017/03/French.pdf> [3 juillet 2022].
- Latouche, Serge. (2019). *La décroissance*. Paris, FR : PUF (Que sais-je?).
- Lepesant, Michel. (2013). *Politique(s) de la décroissance*. Paris : Éditions Utopia.
- Marion, Louis. (2015). *Comment exister encore? Capital, techno-science et domination*. Montréal : Écosociété.
- Messier, Jérôme. (2008). Démocratiser la Ville de Montréal : un projet de transformation sociale. Entrevue avec Dimitri Roussopoulos. *Nouvelles pratiques sociales*, 18(2).
- Mies, Maria. (2014). No commons without a community. *Community Development Journal*, 49, i106–i117. doi:10.1093/cdj/bsu007
- Ostrom, Elinor. (2010). *Gouvernance des biens communs*. Paris, FR : De Boeck.
- Parrique, Timothée. (2020). *The political economy of degrowth*. PhD thesis in Economics at University Clermont Auvergne (France) and Stockholm Resilience Centre (Sweden).
- Parrique, Timothée, Barth, Jonathan, Briens, François, Kerschner, Christian, Kraus-Polk, Alejo, Kuokkanen, Anna, et Spangenberg, Joachim H. (2019). *Decoupling debunked: Evidence and arguments against green growth as a sole strategy for sustainability*. Bruxelles : European Environment Bureau. URL : <https://eeb.org/wp-content/uploads/2019/07/Decoupling-Debunked.pdf> [3 juillet 2022].

- Piketty, Thomas. (2013). *Le capital au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris, FR : Le Seuil.
- PNUD. (2013). *L'humanité divisée. Combattre les inégalités dans les pays en développement*. New York : Programme des Nations Unies pour le développement.
- Solé, Andreu. (2009). Prolegomènes à une histoire des peurs humaines. Dans J. Méric, Y. Pesqueux, A. Solé (dir). *La « Société du risque »*. Analyse et critique (45–57). Paris, FR : Economica.
- Syndicat de la copropriété Communauté Milton Parc. (2015). *Critères de sélection de la Déclaration de copropriété*. Fiche technique 6. URL : [www.miltonparc.org/?attachment\\_id=1406](http://www.miltonparc.org/?attachment_id=1406) [3 juillet 2022].
- Tanuro, Daniel. (2010). *L'impossible capitalisme vert*. Paris, FR : Éditions de La Découverte.
- Wright, Erik Olin. (2017). *Utopies réelles*. Paris, FR : Éditions de la Découverte.

## LES AUTEUR(E)S

**Yves-Marie Abraham** est professeur agrégé au Département de management à HEC Montréal. Courriel : yves-marie.abraham@hec.ca

**Ambre Fourier** est candidate au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal. Courriel : ambre.fourrier@polemos-decroissance.org